

L'équipe pluridisciplinaire

Plan d'accès



S.E.S.S.A.D.
Handicap moteur

Directrice : Agnès CONCILE
Médecin physique et de réadaptation
Docteur Joëlle MORERE

Psychologue :

Madame Célia BARROIS

Educatrices spécialisées :

Madame Anne HUDELLE

Madame Linda ORSONI

Ergothérapeutes :

Madame Audrey BONNAL

Madame Annie VILLON

Psychomotriciennes :

Madame Sandrine BOYER

Madame Jaiïlys CHAVE

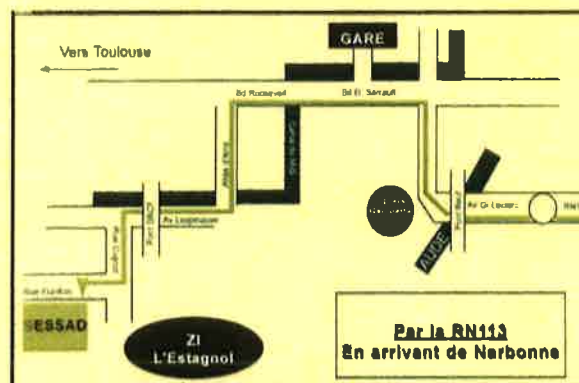
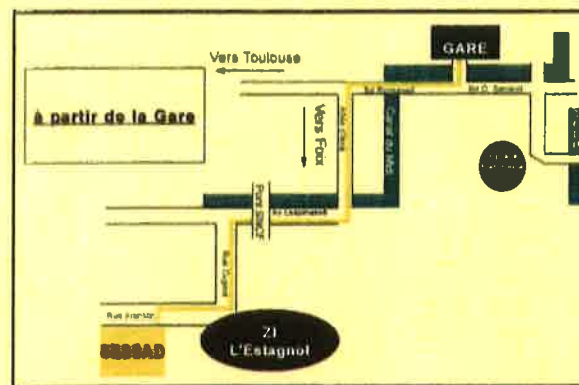
Kinésithérapeute :

Madame Roselyne GRIS-LAUIS

Service administratif :

Madame Fabienne DIMUR

Madame Julie LESOEUR



Service d'Education et de
Soins Spécialisés à Domicile

7 rue Benjamin Franklin
ZA l'Estagnol
11000 CARCASSONNE

Téléphone : 04 68 71 05 78
Télécopie : 04 68 26 95 14
Mail : sessahm@apajh11.fr

L'accueil téléphonique

lundi au jeudi 8 h à 12 h - 14 h à 17 h 30
vendredi 8 h à 12 h - 14 h à 17 h

Le service est fermé pendant une grande partie des
vacances scolaires

Agrément

Notre S.E.S.S.A.D. prend en charge des enfants, adolescents et jeunes adultes, de la naissance à 20 ans, présentant un handicap moteur.

Son territoire d'intervention est le département de l'Aude.

Les enfants sont orientés vers notre SESSAD par la Maison Départementale des Personnes Handicapées, sur décision de la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées), après accord des parents.

Maison Départementale des Personnes Handicapées de l'Aude :

Rue du Moulin de la Seigne

Plateau de Grazaillès

11855 CARCASSONNE cédex 9

Tel 04.68.77.23.23

Fax 04.68.77.23.29

Mdph11@cg11.fr

Missions

Dans objectifs généraux :

- Favoriser l'intégration scolaire et sociale
- Assurer et coordonner une prise en charge globale et des soins adaptés liés à une atteinte motrice

Nos différentes missions sont de :

- Dispenser les soins nécessités par une atteinte motrice
- Soutenir la scolarisation
- Favoriser l'autonomie et l'accès à la citoyenneté
- Accompagner le jeune et son entourage dans le cadre d'une approche globale
- Participer au maintien du jeune dans son milieu familial
- Lutter contre l'exclusion et faire changer le regard par rapport au handicap moteur
- Assurer la continuité du suivi par un autre établissement ou service

La prise en charge

La prise en charge s'inscrit dans les missions du service.

Elle est revue, au moins une fois par an, dans le cadre d'un **projet individuel** contractualisé avec les parents, le jeune et la directrice du service.

La cohérence de l'accompagnement est assurée par un regard croisé des professionnels de l'équipe pluridisciplinaire.

Elle permet de répondre aux besoins de l'enfant et aux attentes de sa famille.

Elle est mise en œuvre, autant que faire se peut, dans les lieux de vie de l'enfant (école, domicile etc).

Elle se construit, essentiellement, sur les temps scolaires afin de ne pas surajouter de la fatigue à une scolarisation individuelle ; mais aussi, de créer un lien privilégié avec les enseignants.